

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2017-096/T090

Nos réf. : PB/DP/cc

➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES RUE DU STADE, LE 25 MAI 2017 A L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les articles L.2212.1 et L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.2213.1, L.2213.2 et L.2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

VU les dispositions du Code Pénal,

CONSIDERANT qu'il est attendu un nombre important de spectateurs pour cette manifestation,

ARRETE

Article 1^{er} : Pour des raisons de sécurité et afin de permettre le bon déroulement de la manifestation « les jeux du stade » organisée **par le Football Club Sportif Rumilly Albanais (FCSRA) au stade des Grangettes**, la circulation et le stationnement des véhicules sera interdit **le jeudi 25 mai 2017 de 6h à 18h, rue du Stade**, à l'exception de ceux des organisateurs, des cars de joueurs, des secours et des riverains.

Article 2 : Le stationnement des véhicules des spectateurs devra impérativement s'effectuer sur le parking situé rue des Balmes.

Article 3 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par les organisateurs.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Directrice des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly,
- Association F.C.S.R.A,
- La presse.

Le Maire,

Pierre BECHET

